

Arrêté du 19 novembre 2021

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléante d'avances et de recettes
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry**

NOR : JUSF2134641A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier 06 août 2021 de Madame Silvine LYAET, valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry ;

Considérant le courrier du 13 août 2021 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry, demandant la nomination de Madame Silvine LYAET en tant que mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Silvine LYAET est nommée, à compter du 01 septembre 2021, mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry;

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 19 novembre

Le chef du bureau de la synthèse

Nizar AZOUZ

Le chef du bureau de la synthèse

Nizar AZOUZ